DE_048_2025

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du samedi 17 mai 2025

Date convocation : 12 mai 2025	*Le dix-sept mai deux mille vingt-cinq, à 18h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 9	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Rémy MONET, François ROUVEYROL
Présents : 5	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT représentée par François ROUVEYROL, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Robert DEMOLIN représenté par Corentin CAPELIER, Patrick ROY représenté par Rémy MONET
Votants : 9	
Pour : 9	
Contre : 0	**Excusé(e)s:**
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Journées nationales et cérémonies officielles. Commémoration de la victoire du 8 mai 1945

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que les cérémonies commémoratives ont pour but d'honorer la mémoire de ceux qui ont combattu pour défendre les valeurs de la République, de rendre hommage à toutes les victimes des guerres mais aussi de transmettre la mémoire des conflits du XX° siècle aux jeunes générations.

Dans les communes, les Maires organisent les cérémonies. Ils peuvent commémorer des événements qui ont ponctué leur histoire locale.

C'est ainsi que les usages peuvent différer selon les Régions. Les journées nationales et les cérémonies officielles sont une expression du devoir de mémoire envers ceux qui ont mérité la reconnaissance de la Nation. Les dates officielles de la République française sont au nombre de 12. Le protocole à l'usage des Maires en recense 18. Certaines Régions ou organismes de France en comportent près de 50.

A Barre des Cévennes, la tradition s'est perpétuée autour de 2 cérémonies : le 11 novembre et le 14 juillet.

Le Maire propose aux élus du Conseil municipal d'instituer la commémoration de la victoire du 8 mai 1945.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

- INSTITUE la commémoration de la victoire du 8 mai 1945,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Date de transmission de l'acte: 20/05/2025
Date de reception de l'AR: 20/05/2025
048-214800195-DE_048_2025-DE
AGEDI

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance

Jean-Claude AUBERLET

Le Président de séance

François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 20/05/2025
Date de reception de l'AR: 20/05/2025
048-214800195-DE_048_2025-DE
A G E D I